

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 5 octobre 2016 maintenant dans un grade et affectant dans un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1628339A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1997, conférant un grade à un officier recruté au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2008, conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 9 février 2009 conférant un grade et maintien dans un emploi d'une officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2012, portant maintien dans un emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Isabelle Boureau-Post (NIGEND: 186088 - NLS: 0008037951 - NID: 478050997) est maintenue au grade de lieutenant-colonne en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper l'emploi d'administratrice-régisseuse des formations musicales de la garde républicaine, pour une durée de sept mois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD